

Québec, le 12 octobre 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt à l'Assemblée nationale, par les députés de Taschereau, de Jonquière et de Saint-Jean de quatre (4) pétitions demandant l'accès pour les femmes aux différents lieux de naissance ainsi qu'au professionnel de leur choix pour le suivi de leur grossesse et leur accouchement et réclamant que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) assure 100% du financement nécessaire à l'ouverture de treize nouvelles maisons de naissance, vous trouverez ci-jointe la réponse aux pétitions afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Ève Bédard
Directrice de cabinet

p.j.

N/Ref. : 11-MS-02298

Québec, le 12 octobre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 5 mai dernier, la députée de Taschereau déposait deux (2) pétitions adressées à l'Assemblée nationale et ses collègues de Jonquière et Saint-Jean déposaient le 25 mai dernier deux (2) pétitions au même effet, demandant l'accès pour les femmes aux différents lieux de naissance ainsi qu'au professionnel de leur choix pour le suivi de leur grossesse et leur accouchement. Les pétitionnaires réclament aussi que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) assure 100 % du financement nécessaire à l'ouverture de treize nouvelles maisons de naissance au Québec.

Selon la Politique de périnatalité 2008-2018, des services de sages-femmes doivent être développés afin qu'en 2018, elles soient en mesure d'assurer le suivi et d'assister l'accouchement de 10 % des femmes enceintes. De plus, il est prévu d'implanter treize nouvelles maisons de naissance afin que ces ressources soient accessibles dans la plupart des régions du Québec.

Des actions visant l'atteinte de ces objectifs ont été identifiées dans le cadre des travaux ayant mené à l'élaboration des stratégies de mise en œuvre de la Politique. D'ici 2012, les sages-femmes devraient être en mesure d'assumer le suivi de 5 % des femmes québécoises, et l'équivalent de quinze sages-femmes à temps plein doit être ajouté chaque année au réseau.

... 2

Le mandat de développer de nouveaux projets pour la mise en place de services de sages-femmes revient aux agences de la santé et des services sociaux qui doivent développer ces projets en fonction des besoins de leur population et en collaboration avec les centres de santé et de services sociaux (CSSS) avant de les soumettre au MSSS. Celui-ci soutient les agences pour le développement de ces projets et élabore actuellement un cadre de référence afin de faciliter ce processus d'élaboration.


Au cours de l'année 2010-2011, le MSSS a accordé à l'Agence de la Montérégie le budget nécessaire à l'implantation des services de sages-femmes et d'une maison de naissance sur le territoire du CSSS Haut-Richelieu-Rouville. Tout récemment, dans le cadre des mesures visant à améliorer l'accès aux services de sages-femmes, le MSSS a accordé aux agences concernées un budget récurrent de 1,5 M\$ afin d'ajouter l'équivalent de quinze postes à temps complet de sages-femmes aux services déjà existants. Cet ajout permettra à ces services de répondre en partie aux demandes auxquelles ils ne pouvaient pas répondre jusqu'à maintenant, faute de main d'œuvre. Le budget octroyé correspond à 100 % du financement requis pour l'embauche des nouvelles sages-femmes.

De plus, je viens d'annoncer que le MSSS financera à 100 % le développement de nouvelles maisons de naissance. Actuellement, des projets sont en développement dans plusieurs régions du Québec, mais aucun n'a encore été déposé au MSSS afin d'obtenir un financement.

Le développement des services de sages-femmes partout au Québec est une réelle priorité pour le MSSS qui entend soutenir ce développement afin d'offrir au plus grand nombre de femmes possible la possibilité d'accoucher avec le professionnel de leur choix dans le lieu qui correspond le mieux à leurs attentes.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf.: 11-MS 02298